



Mauvaises informations de mon assurance

Par **alandco**, le **21/05/2015** à **12:59**

Bonjour,

Suite à un dégât des eaux, mon assureur m'a demandé d'agir auprès de la copropriété pour me faire indemniser. Il prétendait qu'il ne payait que 15% de la convention et que j'avais une franchise. L'expert qu'il a mandaté n'a fait que téléphoner et n'a pas jugé de la nature des dégâts... Or, après des recherches personnelles, je me suis aperçue que selon la convention CIDRE, mon assureur devait bien m'indemniser, même si je suis locataire et que les dégâts touchent le faux plafond. Bref, après réexamen du dossier, mon assureur accepte finalement de payer les travaux. Mais, plus de 14 mois ont passé! Et je n'ai pu jouir convenablement de ma salle de bain, dont le plafond présente d'importants dégâts et traces de moisissure peu hygiénique.

Ma question: quels sont mes recours pour obtenir une indemnisation des dommages immatériels? Puis-je prétendre à des dommages et intérêt pour "faute professionnel" de la part de l'agent d'assurance (qui a démissionner entre-temps) ?

[/fluo]**Merci**.[fluo][/fluo]